

n'a pas même une vocation douteuse à l'état religieux (1). B. 231.

Lire surtout: Des trois temps favorables pour faire une bonne élection, d'après la méthode de saint Ignace. B. 240.

Examen du motif le plus commun peut-être et le plus pernicieux de ceux que l'on met en avant pour différer l'entrée en religion: Il faut connaître le monde avant de le quitter. Damanet, p. 335.

Ils se trompent et trompent les autres, ceux qui disent que l'on peut se sauver aussi bien dans le monde que dans l'état religieux. (Suarez, L. I, c. 2, 10.)

Par conséquent, dans le doute, le péril est plus grave de rester dans le monde que d'entrer en religion, où les moyens de sanctification sont beaucoup plus nombreux.

Par la profession religieuse on pose un acte qui, de soi,

(1) Il y a des cas de vocations religieuses et sacerdotales qui ne semblent laisser aucun doute au directeur de conscience: car les sujets paraissent tout déignés d'avance pour tel ou tel état, et leur volonté paraît bien déterminée. Mais souvent il n'en est pas ainsi. Ce sont des vocations dont les germes ou certains indices seulement commencent à se révéler. C'est dans ces cas surtout que la doctrine traditionnelle de l'Eglise vient nous aider.

J'ai lu un « Manuel de vocation pour les jeunes filles », dans lequel l'auteur commence par poser ce principe fondamental: Dieu vous a marqué votre place ici-bas, et si vous n'occupez pas la place que Dieu vous a marquée, vous serez malheureuse dès ici-bas et vous exposerez peut-être gravement votre salut. Il développe cette idée et compare la place de chaque homme sur la terre à la route que doivent suivre les astres pour accomplir leur destinée. Une personne qui n'est pas à la place que Dieu lui a marquée, c'est un astre en dehors de sa voie, c'est une roue qui a perdu son engrenage, c'est un membre disloqué, etc.

Je veux bien concéder la part de vérité qu'il peut y avoir dans tout cela, mais je ne vois pas quel avantage résulte de cette manière de procéder, pour la tranquillité du sujet intéressé; surtout je ne vois pas que ce soit bien la doctrine du savant Corneille Lapière.

Dans l'ordre de l'intention, Dieu a marqué notre place ici-bas, et ceci est vrai non seulement pour notre état de vie, mais pour chacune et le nombre de nos actions. Cependant l'ordre de l'intention doit passer à l'exécution, et ce passage s'opère par le moyen du libre arbitre de l'homme que Dieu meut infailliblement par sa grâce efficace, bien que l'homme puisse résister et résiste de fait à la grâce suffisante qui lui est offerte. Il s'en suit que, quand il s'agit de l'homme, tel acte qu'il pèsera, demain, par exemple, sera précisément celui qui était de toute éternité dans l'ordre de l'intention ou de la connaissance immatérielle, lequel ordre, remarquons-le bien, n'appartient qu'à Dieu seul. Si c'est un acte de vertu, il sera dû à l'efficacité intrinsèque de la grâce efficace; si c'est un acte mauvais, l'homme